

icat Départemental

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 26 novembre 2020

Syndical Départemental

« Adduction d' Eau Potable

et d'Assainissement

de Let et-Gamme

L'an deux mille vingt, le Jeudi 26 Novembre à 14 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle « Saint clair » à Port Sainte Marie.

Date de convocation : 20/11/2020

Nombre de délégués en exercice : 297

Étaient présents :

Présidente: Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Jean-Pierre VICINI, Julie CASTILLO, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOULY, Pierre SICAUD, Pierre IMBERT.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jacques LAFFITTE (Agnac), James LONGUET(Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Jean DUPONT (Barbaste), Alain UNAL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Annie REIMHERR (Beauville), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron s/ Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud-De-Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau-Sur-Gupie), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Christian LAPORTE (Condezaygues), Michel MASSET (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Andrée AUVRAY (Dévillac), Serge BERTHOUMIEUX (Dondas), Michel DOUSSINE, (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Olivier AILLET (Engayrac), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave s/Lot), William MIALLET (Fourques s/Lot), Denis SOUILHÉ (Francescas), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud-de-Nogaret), Roger PEROLARI (Granges s/Lot), Jean-Louis FROMENTIN (Hautefage-La-Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Daniel LATASTE (La réunion), Jean-Louis TONICELLO (La Sauvetat-De-Savères), Nicole BERNADET (Labastide-Castel-Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle- Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOUIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Gabriel SAINT-MÉZARD (Lamontjoie), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque- Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERE (Lavardac), André APPARITIO (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Gilles ROMET (Le Saumont), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès-Bernac), Thierry ZAMBONI (Lusignan-Petit), Alain PASCAL (Marmande), Bernard BARRIERES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin-Sur-Gupie), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Gaël SALLES (Monbalen), Josiane SOURBES (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar-D'Agenais), Isabelle LENSEIGNE (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Jérôme BONNE (Montagnac-S/-Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac s/ Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBAUD (Montignac-De-Lauzun), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Daniel ESSERTEL et Thierry BOZZELI (Nérac), Jean-Noël GALINOU (Paillolles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (Penne-D'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion),

Thierry TRIAYRE (Rayet), Daniel TEULLET (Razimet), Alain LALANNE (Réaup-Lisse), Jacques POITEVIN (Roumagne), Jean-Michel MESSI (Saint-Aubin), Nadine LE JEUNE (St-Barthélémy d'Agenais), Bruno RRIGAUT (St-Étienne De Fougère), Jean-Luc PERRY (St. Eutrope-De-Born), Jeanine MARSAT (St Front s/Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (St Jean De Duras), Guy GRIALOU (St Jean De Thurac), Jean-Luc MINBIELLE (St Martin Curton), Yves MAHIEU (St Martin de Beauville), Pierre ZARA (St Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (St Martin Petit), Marie-Christine BICHE (St Maurice de Lestapel), Gabriel GOUDEZEUNE (St Maurin), Jean-Michel POIGNANT (St Pardoux Du Breuil), Marie-José BONADONA (St Pardoux Isaac), Marie-Thérèse MEROT (St Sardos), Jean-Pierre CASSAGNE et Daniel LESTIEU(St Sylvestre s/Lot), Bruno BUISSON (St Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAMADE (St-Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Ste Bazeille), Martine BABIN (Ste Gemme Martaillac), Michel DAYNES (Ste Livrade s/Lot), Gérard BOUSQUET (Ste Marthe), Patrice JACQUIN (Ste Maure de Peyrac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Laurent MERSIE (Savignac de Duras), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Serge CADRET (Seyches), François TISSOT (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Monique VAUBOIS (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon-D'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CREHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Gérard REGNIER et Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot), Jean-Pierre LESTABLE (Villeton), Alexandra LEBEDINSKY (Virazeil), Guillaume MOLIÈRAC (Villeréal), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Pierre GRANGE (Cocumont).

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion :

Madame et Messieurs : PREVOT (Castelmoron s/Lot), Michel ROUQUIER (Valeilles), Chantal GILLES (Dausse).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs: Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON (Aiguillon), Michel GRIMAUD (Allemans du Dropt), Jean-Marie PONS (Allons), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac s/Dropt), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac s/ Trec), Jacques DUBICKI (Blanquefort s/ Briolance), Patrice LALO (Blaymont), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron s/Lot), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon St Sauveur), Valérie NODON DE MON BARON (Cauzac), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (Cuzorn), Yolande MARIA (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues s/Ourbise), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUÈDES PIRES (Gavaudun), Jean-Pierre PEROLARI (Granges s/Lot), Séverine BANCON (Grateloup St Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte s/ Lot), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Benoît NUNES (Le Mas D'Agenais), Jean-Michel SAINT SIMON (Temple sur Lot), Bernard GARIN (Leyritz-Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE(Lusignan-Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), François BOUYOU (Mazières-Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Michèle LAFOZ (Monsempron-Libos), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Joël COURBIER (Montignac-Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat-d'Agenais), Romain EYGUIÈRE (Moustier), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Michel DARROUMAN (Pindères), Guillaume MIOSSEC (Pinel-Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Joël CHRETIEN (Poudenas), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christelle PELLERIN (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre HUERGA (St Antoine de Ficalba), Laura PENICAUD (St Astier), Michel COUZIGOU (St Avit), Pascal GALOPIN (St Colomb-de-Lauzun), Sophie FREJAFON (St Étienne de Villeréal), Marie COSTES (St Front s/ Lémance), Christelle BAISIR (St Georges), Jocelyne TREVISAN (St Laurent), Bernard SAUBOI (St Léger), Nelly LEPILEUR (St Léon), Jean-Paul BARREAU (St Maurin), Pierre JEANNEAU (St Pastour), Jean-Michel FOURTEAU (St Pé St Simon), Grégory CAMARA GONZALES (St Pierre de Buzet), Michel JAY (St Pierre du Dropt), Jean-Louis BONETTI (St Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (St Robert), Mathieu TOVO (St Romain Le Noble), Marc PÉNICAUD (St Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUÉE (St Sylvestre s/Lot), Julien MESSINES (St Urcisse), Daniel CHATAING (Ste Colombe De Duras), Xavier JOURD'HUI (Ste Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Ste Gemme Martaillac), Patrick BEHAGUE (Ste Livrade s/Lot), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre La Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac s/Leyze), Guillaume GUÉRIN (Sérignac -Péboudou), Denis DUTEIL (Taillebourg), Thierry DELPECH (Tayrac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Charles GUFFROY (Tombebœuf), Alain ROLAND (Tourliac), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Alexandre BOUSQUET (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER

(Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeton), Christophe COURREGELONGUE (Virazeil), Jean-Marie BAZAS (Cocumont),

Les services du Syndicat étalent représentés par : Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires générales), Corinne ZORZI (Responsable Administration-Marchés Publics-Foncier), Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Lionel SEMPÉ (Service Contrôle des contrats DSP), Alexandra BRAAK (Responsable SPANC), Emmanuelle ROY (Service Règlementation) et Estelle CHARLES (Service Administration Générale).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre VICINI.

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente a proposé aux personnes qui le souhaitaient de quitter la salle s'ils estimaient que les conditions sanitaires n'étaient pas satisfaisantes.

Le Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibérations n° 20-064-C à 20-066-C et 20-074-C

1- Constitution des Membres des Commissions :

a) Appel d'offres (CAO) et Jury de concours

L'article L.1414-2 du CGCT précise que le titulaire d'un marché public, dont la valeur estimée H.T est égale ou supérieure aux seuils européens est choisi par une Commission d'Appel d'offres, composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'Assemblée délibérante, élus en son sein. L'article R2162-24 du Code de la Commande Publique, prévoit que pour les concours, les membres élus de la CAO font partie du Jury.

Il a été proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres et de fait le Jury de concours, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La composition de la liste des membres telle que définie ci-dessous a été établie, selon des pré-désignations effectuées dans chaque Territoire à l'issue des Commissions Territoriales qui se sont tenues au mois d'octobre 2020.

7	itulaires	Supp	léants*
Prénom NOM	Commune ou EPCI	Prénom NOM	Commune ou EPCI
Daniel LATASTE	La Réunion Porte des Landes	Michel POIGNANT	St Pardoux-du Breuil Nord de Marmande
Thierry BOZZELLI	Nérac Albret	Alain PASCAL	Marmande Garonne
Philippe HUVELLE	Castelnaud de Gratecambe Nord du Lot	Michel LAVILLE	Villeneuve sur Lot Villeneuvois
Michel DOUSSINE	Douzains Brame	Didier BALSAC	Tournon Lot Amont
James LONGUET	Aiguillon Sud du Lot	Jean-Pierre LANDAT	Tonneins Nord du Lot

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, la constitution des commissions d'appel d'offres et de jury de concours ci-dessus.

b) Commission de Délégation de Service Public Eau Potable et Assainissement (C.D.S.P):

Cette commission de délégation de service public eau potable et assainissement est désignée en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est composée de l'autorité délégante ou son représentant, le Président de la Commission, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur désignation de Madame la Présidente, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La composition de la liste des membres telle que définie ci-dessous a été établie, selon des pré-désignations effectuées dans chaque Territoire à l'issue des Commissions Territoriales qui se sont tenues au mois d'octobre 2020 :

Titula	ires	Supple	éants*
Prénom NOM	Commune ou EPCI	Prénom NOM	Commune ou EPCI
Michel MASSET	Damazan Porte des Landes	Françoise LABORDE	La Sauvetat-sur-Lède Nord du Lot
Sébastien CRUSSIÈRE	Lavardac Albret	Julien ERNOUT	Doudrac- Brame
lean-Louis LE MANACH	Frespech Sud du Lot	Christian PAGNOT	Lévignac de Guyenno Nord de Marmande
Muriel FIGUEIRA	Marmande Garonne	Freddy GUEUDUN	Villeneuve sur Lot Villeneuvois
Marie-Thérèse POUCHOU	Trémons Lot Amont	Jean-Pierre MOULY	Fumel – Lot-Amont

^{*}Les délégués suppléants ne sont pas rattachés à un délégué titulaire

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, la constitution de la commission de Délégation de Service Public Eau Potable et Assainissement ci-dessus.

2- Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

Il est proposé au Comité que chaque commune ayant au moins une compétence exercée en régie directe soit représentée au sein du Conseil d'Exploitation EAU47.

Le Comité Syndical a donc été appelé à valider la nomination des délégués des communes concernées pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie.

La liste des membres est la suivante :

Territoire	Commune	Nom et Prénom du délégué
Porte des Landes	ALLONS	M. Jean-Marie PONS
	AMBRUS	M. Christian LAFOUGERE
	ANZEX	Mme Jeanne CHEVALIER



Territoire	Commune	Nom et Prénom du délégué	
	BEAUZIAC	M. Yves SABOURIN	
	CASTELIALOUN	M. Pascal DOUCET	
	CASTELJALOUX	Mme Julie CASTILLO	
	DAMAZAN	M. Michel MASSET	
	GRÉZET-CAVAGNAN	M. Éric JEAN	
	LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	Mme Nicole BERNADET	
Porte des Landes	LEYRITZ MONCASSIN	M. Bernard GARIN	
	PINDÈRES	M. Michel DARROUMAN	
	POMPOGNE	M. Jean-Pierre ADAM	
	PUCH D AGENAIS	M. Jean-Michel LAFFARGUE	
	RÉUNION (LA)	M. Daniel LATASTE	
	SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	Mme Christine MERLIN CHABOT	
	SAINT LEGER	M. Bernard SAUBOI	
	SAINT-MARTIN-CURTON	M. Jean-Marc MINBIELLE	
	SAINT-PIERRE-DE-BUZET	M. Grégory CAMARA GONZALÈS	
	SAUMÉJAN	Mme Françoise RIVETTA	
	VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	M. Denis BERTRAND	
	CALONGES	M. Patrick YAOUANC	
	CAUMONT-SUR-GARONNE	M. Pierre IMBERT	
	FOURQUES S/ GARONNE	M. William MIALLET	
Garonne	MONHEURT	M. André MESSINES	
	MONTPOUILLAN	M. Jean-Pierre DERC	
	SAINTE MARTHE	M. Gérard BOUSQUET	
	LE MAS D'AGENAIS	M. Benoît NUNES	
	ANDIRAN	M. Lionel LABARTHE	
	BARBASTE	M. Jean DUPONT	
	BRUCH	M. Alain LORENZELLI	
Albret	CALIGNAC	M. Yannick SEMPÉ	
	ESPIENS	M. Serge LARROCHE	
	FEUGAROLLES	M. Nicolas RAVEL	
	FIEUX	Mme Brigitte CERVERA	
	FRANCESCAS	Mme Paulette LABORDE	
	FRÉCHOU (LE)	M. Pierre REAU	



Territoire	Commune	Nom et Prénom du délégué	
1	LAMONTJOIE	M. Pascal BOUTAN	
	LANNES	M. Jacques ECHEVERRIA	
	LASSERRE	M. Serge PERES	
		M. Ludovic BIASOTTO	
	LAVARDAC	M. Sébastien CRUSSIERE	
	MÉZIN	M. Pierre DUCOMET	
	MONCAUT	M. Francis MALISANI	
	MONCRABEAU	Mme Isabelle LENSEIGNE	
	MONTAGNAC SUR AUVIGNON	M. Jérôme BONNE	
	MONTESQUIEU	M. William BALDI	
Albret	MONTGAILLARD	M. Henri DE COLOMBEL	
Albret	502000	M. David HUGUES	
	NÉRAC	M. Thierry BOZZELI	
	NOMDIEU (LE)	M. Calogero ARGENTO	
	POMPIEY	M. Jean-Pierre SUAREZ	
	POUDENAS	M. Joël CHRETIEN	
	RÉAUP-LISSE	M. Alain LALANNE	
	SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	M. Patrice JACQUIN	
	SAINT-PÉ-SAINT-SIMON	M. Jean-Michel FOURTEAU	
	SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	M. Bruno BUISSON	
	SAUMONT (LE)	M. Gilles ROMET	
	SOS	M. François TISSOT	
	THOUARS-SUR-GARONNE	M. Jean-Pierre VICINI	
	VIANNE	M. Daniel FRICARD	
	XAINTRAILLES	Mme Brigitte RIBERA	
ord de Marmande	SAINTE BAZEILLE	M. Didier RESSIOT	
	SAINTE BAZEILLE	M. Antoine MILANESE	
Nord du Lot	LAPARADE	M. Bernard BITTNER	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, la composition du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau 47 à 65 membres dont Madame la Présidente.

3- Transfert de la compétence eau potable pour le centre-bourg de Trentels

Par délibération du conseil municipal prise en juin 2020, la commune de Trentels a transféré sa compétence « eau potable » au Syndicat EAU47 pour le centre bourg.

Cette commune, déjà adhérente à EAU47 pour la compétence eau potable mais pour les écarts ruraux souhaite confier au Syndicat la gestion du service public de l'eau potable pour son bourg.



Monsieur LOPEZ, délégué de la commune de Trentels, demande si cela pourra se faire pour Juillet 2021. Monsieur Gérard PENIDON répond que ce transfert est bien prévu pour le 1er juillet 2021 mais que comptablement, il serait préférable que ce transfert intervienne au 1er janvier 2022.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, ce transfert qui pourra intervenir, au terme de la procédure, au 1° juillet 2021 ou à défaut au 1° janvier 2022.

FINANCES

4- Décisions modificatives du BP 2020 (Délibérations n° 20_067_C à 20_071_C)

a. Budget annexe régie eau potable

Suite à la reprise du territoire de l'Albret en régie et la mise en place de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine, il s'avère nécessaire de prévoir les crédits de fonctionnement supplémentaires suivants :

	Budget Régie Eau Potable		Dépenses			
Fonctionnement						
	Articles	BP 2020	DM	Total		
61528	Entretien et réparation autres biens immobiliers	30 000	+50 000	80 000		
61551	Entretien et réparation de biens roulants	12 000	+20 000	32 000		
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	5 000	+20 000	25 000		
673	Titres annulés sur exercices antérieure	20 000	+5 000	25 000		
6063	Petits équipements	280 000	+100 000	380 000		
022	Dépenses imprévues	199 955	-195 000	4 955		
6137	Redevances diverses	0	1 225 355	1 225 355		
	TOTAL	1	1 225 355 €	/		

Budget Régie Eau Potable		Recettes		
		Fonctionnement		
	Articles	BP 2020	DM	Total
70111	Ventes d'eau	3 175 855	1 225 355	4 401 210
	TOTAL	/	1 225 355 €	1

La mise en place de la RMDP s'équilibre en dépenses et recettes.

La prévision de certaines dépenses a été nécessaire suite à la reprise de l'ancien territoire géré par Véolia et à la difficulté lors de l'élaboration du budget 2020 d'évaluer les dépenses d'entretien des biens mobiliers et immobiliers et de l'acquisition de petits équipements nécessaires au bon fonctionnement du service de la régie de l'Albret.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, les crédits de fonctionnement supplémentaires au budget régie eau potable comme ci-dessus.

b. Budget annexe régie assainissement collectif

Suite à la reprise du territoire de l'Albret en régie, il s'avère nécessaire de prévoir les crédits de fonctionnement supplémentaires suivants :



Budget Régie Assainissement collectif			Dépenses			
		Fonctionnement				
Articles		BP 2020	DM	Total		
6066	Carburant	15 000	6 500	21 500		
6132	Location immobilière	500	400	900		
6135	Location mobilière	10 000	15 000	25 000		
61523	Entretien et réparation sur réseaux	80 000	40 000	120 000		
61528	Entretien et réparations autres	300 000	100 000	400 000		
61551	Entretien du matériel roulant	5 000	15 000	20 000		
617	Études et recherches	65 000	10 000	75 000		
618	Divers	10 000	10 000	20 000		
6181	Prestations de services Fumélois	130 000	25 000	155 000		
	Entretien des espaces verts	30 000	20 000	50 000		
6182	Transports sur achats	0	2 000	2 000		
6241		500	1 000	1 500		
6248	Divers	500	500	1 000		
6257	Réceptions	0	2 000	2 000		
6261	Frais d'affranchissement	0	1 043 000	1 043 000		
6137	Redevances diverses (RMDP)	1 000	300	1 300		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		500	1 500		
6542	Créances éteintes	1 000	- 248 200	1 228 436		
658	Charges diverses de gestion courante TOTAL	1 476 636	1 043 000 €	/		

Budget Régie Assainissement collectif		Recettes		
		Fonctionnement		
Articles		BP 2020	DM	Total
70611	Redevances assainissement collectif	1 750 000	1 043 000	2 793 000
70011	TOTAL	1	1 043 000 €	1

Budget Régie Assainissement collectif		Dépenses		
		Investissement		
	Articles	BP 2020	DM	Total
21562	Matériel spécifique d'exploitation assainissement	28 560	2 800	31 360
2184	Mobilier	10 000	- 2800	7 200
TOTAL		1	0€	1

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, les crédits de fonctionnement supplémentaires au budget régie assainissement collectif comme ci-dessus.

c. Budget Principal

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- ✓ Le COVID 19 a engendré des frais supplémentaires non prévus au moment de l'élaboration budgétaire et notamment l'achat de matériel informatique;
- ✓ Le transfert du personnel de l'Albret a nécessité une augmentation des charges sur certains articles du chapitre 011.

011. Budget Principal			Dépenses			
		Fonctionnement				
	Articles	BP 2020	DM	Total		
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations (Plantations d'arbres et d'arbustes)	121 834	+ 4 950	126 784		
022	Dépenses imprévues	158 713	- 4 950	153 763		
-	TOTAL	1	0€	/		

Budget Principal			Dépenses			
Investissement						
	Articles	BP 2020	DM	Total		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	80 000	- 46 000	34 000		
21318	Autres bâtiments publics (Ascenseur)	64 000	21 000	85 000		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000	29 950	79 950		
	TOTAL	1	4950 €	1		

Budget Principal			Recettes			
E S		Investissement	Sines exists			
	Articles	BP 2020	DM	Total		
28121 Plantations d'arbres et d'arbustes		28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	4 950	4 950
TOTAL		1	4950€	1		

Le chiffre 28121 est une écriture comptable qui correspond à l'amortissement de la Plantation.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, les crédits de fonctionnement supplémentaires au budget principal comme ci-dessus.

d. Budget Annexe Eau Potable Mutualisé

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- Changement de chapitre pour la redevance provenant de la Régie, qui s'est transformée en RMDP
- Des annulations de titre d'Orange sur 2019 doivent être établis pour être réémis avec la TVA sur 2020 suite à des changements d'assujettissement

Budget Eau Potable			Dépenses	
		Fonctionnement	D'ETHER	
	Articles	BP 2020	DM	Total
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	12 000 €	+12 000	24 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	1000€	+22 000	23 000 €
6743	Subventions exceptionnelles	14 200 €	+ 600	14 800 €
022	Dépenses imprévues	150 000 €	-34 600	115 400 €
	TOTAL		0€	1

	Budget Eau Potable	Recettes			
		Fonctionnement	STREET,		
	Articles	BP 2020	DM	Total	
70111	Ventes d'eau aux abonnées	2 350 939 €	-1 225 000	1 225 939 €	
757 Redevances versées		7 206 229 €	+1 225 000	8 431 229 €	
TOTAL		1	0€	1	

Les montants de la RMDP et des redevances orange ont été retenus en HT au lieu de TTC.

➤ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, les crédits de fonctionnement supplémentaires au budget annexe eau potable mutualisé comme ci-dessus.



e. Budget Annexe Assainissement non collectif

Budget Assainissement non Collectif			Dépenses	
		Fonctionnement		
Articles		BP 2020	DM	Total
6541	Créances éteintes	500€	+2 000	2 500 €
658	Charges diverses de gestion courante	1 206 107 €	+179 341	1 385 448 €
TOTAL		1	181 341 €	1

Budget Assainissement non Collectif			Recettes	
		Fonctionnement		
Articles		BP 2020	DM	Total
002 Excédent de fonctionnement		1 644 028 €	+181 341	1 825 369 €
TOTAL		1	+181 341 €	1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- ✓ Erreur sur le montant de la reprise de l'excédent N-1 à l'élaboration du budget 2020
- Augmentation du montant des créances éteintes

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, les crédits de fonctionnement supplémentaires au budget annexe eau potable mutualisé comme ci-dessus.

5- Détermination du montant des redevances des services AEP, AC et ANC pour l'année 2021 (part syndicale)-Délibérations n° 20_072_C, 20_072_CBIS, 20_082 à 20_084_C, 20_084_CBIS

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Comité Syndical de déterminer les montants des redevances eau potable et assainissement à appliquer à compter du 1er janvier 2021 sur l'ensemble de son territoire. Il a été proposé au Comité Syndical : (voir annexes tarifaires)

- Pour les secteurs en délégation de service public, de maintenir en 2021 les tarifs du service d'eau potable et de l'assainissement appliqués en 2020;
- Pour les secteurs en régie, en eau potable et/ou en assainissement, d'aligner les tarifs proches les uns des autres afin de simplifier la facturation, et de procéder aux ajustements (baisses et hausses) pour faciliter à terme la mise en œuvre du prix unique, sans pour cela générer de fortes variations sur la facture des usagers;
- Pour les services de l'eau potable et de l'assainissement en régie, de reconduire les tarifs des prestations annexes assurées par la Régie EAU47;
- D'introduire la nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement collectif pour les communes issues du Syndicat de Nord Séoune, en vue de leur intégration à compter du 1er janvier 2021;
- De reconduire les tarifs 2020 du service de l'assainissement non collectif;
- De reconduire les tarifs « gros consommateur » appliqué en 2020.

Monsieur GUERIN, délégué de DAUSSE, a demandé la parole et s'est interrogé sur les grandes disparités des tarifs de l'eau entre les communes et le manque d'échéancier concernant la mise en place du prix unique de l'eau sur le territoire.

Monsieur Gérard Pénidon est intervenu pour indiquer que la réflexion sur la mise en œuvre d'un prix unique devait être menée au cours de l'année 2020 pour une mise en application au compter de l'année 2021 et étalée sur la durée du mandat 2020-2026. Cependant la crise sanitaire et l'impossibilité de constituer et de réunir les instances d'EAU47 n'ont pas permis d'honorer ce calendrier.

Pour autant, des investigations et prévisions ont été élaborées, notamment sur le prix de l'eau potable, mais ces travaux n'ont pas encore pris en compte l'augmentation possible de l'endettement du Syndicat et la baisse du niveau des investissements annuels dans la mesure où ces stratégies relèvent de décisions des instances d'EAU47.



Monsieur De Colombel, délégué de MONTGAILLARD, souhaite connaître le prix qui semblerait être celui à atteindre finalement, il lui est répondu que la valeur de 2,52 € T.T.C. est une première donnée calculée, mais que celle-ci ne prend pas en compte l'évolution de l'endettement et la réduction du rythme des investissements.

Madame la Présidente ajoute qu'il serait imprudent de baisser le prix de l'eau et de l'assainissement sans conserver suffisamment de provisions pour faire face aux enjeux environnementaux qui ne manqueront pas d'être imposés au Syndicat par les services de l'Etat, en matière de traitement de l'eau potable comme en matière de traitement des néopolluants par les stations d'épuration.

Monsieur Molinié, délégué de BUZET SUR BAISE, rappelle que certaines collectivités comme par exemple le Syndicat de Damazan-Buzet ont été intégrées à EAU47 en apportant des excédents sans présenter de besoins d'investissements importants. Ainsi, le prix de l'eau sur cet ancien territoire ne peut être relevé sans un minimum de précaution.

Concernant le prix unique de l'eau, Monsieur le Directeur indique qu'un échéancier sera présenté au cours du mandat. Il précise que l'exercice est difficile, que toutes les communes ne sont pas au même niveau concernant l'état des infrastructures. De gros investissements sont à prévoir dans les années à venir et que les excédents actuels vont permettre en partie de rétablir les disparités sur les territoires dans lesquels aucuns travaux n'ont été entrepris depuis longtemps.

Le Comité Syndical approuve à la majorité, 184 voix pour à main levée et 1 voix contre, les redevances des services AEP, AC et ANC pour l'année 2021 (part syndicale) tels que présentés en annexe.

6- Modification de la délibération « Indemnités des élus » - Délibération n° 20_076_C

Par délibération en date du 17 septembre 2020, le Comité avait fixé le montant des indemnités des élus (Président et Vice-Présidents) en précisant l'indice maximal 1027. Afin de ne pas avoir à modifier la délibération à chaque changement d'indice, il est proposé de la modifier en précisant « l'indice brut maximal de la fonction publique. Les montants restent inchangés.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, la modification de la délibération concernant l'indemnité des élus et décide d'indiquer uniquement « indice brut maximal ».

7- Instruction budgétaire M49 – Budget Principal – Délibération n° 20_077_C

Le budget principal du Syndicat EAU47 est élaboré sous l'instruction budgétaire M14, il a été proposé au Comité Syndical d'élaborer le budget sous l'instruction budgétaire M49 applicable aux Services Publics industriels et commerciaux (SPIC) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette modification permettra notamment une récupération de la TVA sur les dépenses de fonctionnement (par exemple environ 60 000 € sur 2019).

➤ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, l'élaboration du budget principal sous l'instruction budgétaire M49 à compter du 1^{er} janvier 2021.

8- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2020 – Délibérations n°20_078_C, 20_081_C, 20_085_C à 20_088_C

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical a été appelé à autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au vote du Budget 2021, l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues aux Budgets 2020, soit les sommes suivantes :



Budget Principal

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	Budget 2020 en €	25%
20	2051	Concessions, droits, brevets, logiciels	55 000 €	13 750 €
		Total chapitre 20	55 000 €	13 750 €
	2121	Plantations d'arbres et arbustes	34 000 €	8 500 €
	21318	Autres bâtiments publics	80 000 €	20 000 €
	2181	Installation générale, agencement	1 000 €	250 €
21	2182	Matériel de transport	40 000 €	10 000 €
2000	2183	Matériel de bureau et informatique	79 950 €	19 987 €
	2184	Mobilier	25 000 €	6 250 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €
	22.5	Total chapitre 21	269 950 €	67 487 €

Budget Eau Potable Mutualisé

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	Budget 2020 en €	25%
20	2031	Frais d'études	10 000	2 500
	2033	Frais d'insertion	12 500	3 125
		Total chapitre 20	22 500	5 625
21	2111	Terrains	40 532	10 133
		Total chapitre 21	40 532	10 133
23	2313	Construction	3 627 923	906 980
	23 2315	Installation, matériel et outillage techniques	15 719 599	3 929 900
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	823 000	205 750
		Total chapitre 23	20 170 522	5 042 630
		TOTAL	20 233 554	5 058 388

Budget Assainissement Collectif Mutualisé

PITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	Budget 2020 en €	25%
20	2031	Frais d'études	9 500	2 375
	2033	Frais d'insertion	25 000	6 250
	= /-	Total chapitre 20	34 500	8 625
21	2111	Terrains	66 560	16 640
		Total chapitre 21	66 560	16 640
23	2313	Constructions	11 456 939	2 864 234
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	14 155 851	3 538 962
	2317	Immos reçues au titre d'une mise à disposition	387 000	96 750
		Total chapitre 23	25 999 790	6 499 947
		TOTAL	26 100 850	6 525 212

Budget Régie Eau Potable

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	Budget 2020 en €	25%
	2033	Frais d'insertion	1 000 €	250 €
20	2051	Concessions, droits, brevets, logiciels	4 490 €	1 123 €
	2111	Terrains nus	600€	150€
21	21351	Bâtiments d'exploitation	19 400 €	4 850 €



		TOTAL	1 998 328 €	499 582 €
23	2313	Construction	1 561 121 €	390 280 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	76 535 €	19 133 €
	2184	Mobilier	6 127 €	1 532 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	45 850 €	11 463 €
	2182	Matériel de transport	241 325 €	60 331 €
	21561	Service de distribution d'eau	41 880 €	10 470 €

Budget Régie Assainissement Collectif

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	Budget 2020 en €	25%
	2154	Matériel industriel	33 842 €	8 461 €
	21562	Matériel spécifique d'exploitation – Asst	31 360 €	7 840 €
	2182	Matériel de transport	86 674 €	21 668 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	42 000 €	10 500 €
	2184	Mobilier	7 200 €	1 800 €
	2188	Autres	43 053 €	17 763 €
		Total chapitre 21	244 129 €	68 032 €

Budget Assainissement Non Collectif

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	Budget 2020 en €	25%
	2182	Matériel de transport	15 000	3 750
21	2183	Matériel de bureau et informatique	18 000	4 500
	2188	Autres immobilisations corporelles	104 976	26 244
		Total chapitre 21	137 976	34 494
		TOTAL	137 976	34 494

- Le Comité Syndical autorise à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits du budget 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 9- Détermination de la cadence d'amortissement des immobilisations pour « Plantation d'arbres et d'arbustes » / budget principal – Délibération n° 20_080_C

Par délibération en date du 27 mars 2018, le Comité a déterminé toutes les cadences d'amortissement en tenant compte des spécificités de chacun des services.

Sur le budget « PRINCIPAL », il sera nécessaire d'inscrire en 2021 un nouveau compte budgétaire au 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes », en section d'investissement, pour la plantation des peupliers à Néguenou.

La plantation de la Peupleraie de Néguenou est un amortissement non prévu dans le Budget. Monsieur Gérard Pénidon explique l'historique de la Peupleraie de Néguenou. Les anciens responsables du Syndicat ont acheté 90 hectares afin de réaliser une grosse retenue d'eau. Or, le projet de stockage d'eau a été abandonné par les élus du Syndicat et il a donc été décidé de planter des peupliers sur cette superficie. Tous les 20 ans, les peupliers doivent être taillés, le bois vendu permettra d'engendrer une recette pour le Syndicat.

Le Comité Syndical à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, détermine la cadence d'amortissement de 20 ans pour la plantation d'arbres et d'arbustes au budget principal

ENVIRONNEMENT

Délibération n°20-063-C

10-Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) – exercice 2019



Le Comité Syndical a été appelé à approuver le Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement, regroupant de façon synthétique l'ensemble des données de tous les Territoires d'EAU47. Ce RPQS présente également l'ensemble des indicateurs réglementaires des services d'eau et d'assainissement. La présentation des extraits du RPQS eau potable, assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019 a été effectuée dans chaque Territoire courant Octobre 2020. Ces extraits propres à chaque territoire sont consolidés de façon synthétique et un rapport général regroupant l'ensemble de toutes les données a été présenté en C.C.S.P.L. le 17 Novembre 2020. Ce RPQS présente également l'ensemble des indicateurs réglementaires des services d'eau et d'assainissement. La présentation effectuée en Comité est jointe au présent procès-verbal.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services sur l'exercice 2019.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

11-Présentation des rapports de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Année 2019

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est réalisé en interne par la cellule DSP. Cette mission vise à réaliser un meilleur contrôle en continu et à mener des mesures correctives en permanence.

Suite aux présentations effectuées en Commissions territoriales en octobre et en Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 17 novembre 2020, les agents chargés de cette mission ont présenté et commenté l'analyse synthétique de ces contrôles relatifs à l'année 2019 pour l'ensemble des Territoires d'EAU47 gérés en DSP. La présentation effectuée en Comité est jointe au présent procès-verbal.

Le Comité a également été informé des pénalités suivantes appliquées aux délégataires pour non-respect des clauses contractuelles :

			Eau	potable		Assainissement collectif	Total pénalités € 2019
		ETP manguant	Télérelève	Rendement	Retard Versement	Retard Versement	
SAUR	BR NL NM SL	46 500					46 500
511011	SUD DE MARMANDE	I PO TO THE	2 000	4741	3 000		
VEOLIA	LE MAS D'AGENAIS			1 271	3 000		22 012
	TOURNON	LE S	2 000		3 000		
	SUD D'AGEN				1 500	1 500	

12-Actualisation de la redevance de Mise à disposition du patrimoine syndical : Avenant au Contrat de délégation de service public Eau Potable Bias Villeneuve- Contrat avec AGUR – Délibération n°20-073-C

Il est apparu nécessaire de modifier l'article 8.4 du contrat initial de délégation relatif à l'actualisation de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine syndical (RMDP) :

Le contrat prévoit que la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine syndical est actualisée chaque année, en application de la formule d'indexation suivante :

 $Rn = R_0 \times C$ où:

Rn est la redevance qui s'applique au titre de l'année n;

Ro est la redevance de base;

Et où C'est un coefficient calculé de la manière suivante :

$$C = \left(0.50 \frac{ABn}{ABo} + 0.50 \frac{VOLn}{VOLo}\right)$$

Avec:

AB₀, le nombre d'abonnés pris pour la consultation du présent contrat ABn, le nombre d'abonnés comptabilisés au 31 décembre de l'année n-1 VOLo, le volume facturé aux abonnés (pris pour la consultation du présent contrat) VOLn, le volume facturé aux abonnés, au cours de l'année n-1.



Cependant, par délibération syndicale, il est prévu que dans le cas d'un branchement alimentant plusieurs unités immobilières, la facturation devra compter autant de parts fixes (abonnements) qu'il y a d'unité immobilière (logements, locaux commerciaux, etc.) alimentée par ce branchement.

Aussi, il est proposé de substituer les nombres d'abonnés ABo et ABn, par les nombres de parts fixes Pfo et Pfn, dans la formule d'actualisation, les valeurs de base ABo et Pfo étant égales.

Ainsi, la formule devient :

$$C = \left(0.50 \frac{Pfn}{Pfo} + 0.50 \frac{VOLn}{VOLo}\right)$$

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, l'actualisation de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine syndical du contrat de délégation du service public Eau potable Bias Villeneuve avec la société AGUR.

13-Intégration, par avenant, des communes de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles dans le contrat assainissement du territoire Lot Amont 47 attribué à AGUR – Délibération n° 20_075_C

Au terme de la procédure de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif du Syndicat Nord Séoune au sein d'EAU47, soit au 1^{er} janvier 2021, les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif seront gérés par EAU47.

Pour l'eau potable, les quatre communes sont gérées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public passé avec VEOLIA Eau (2015-2026) qui sera transmis à EAU47 qui en honorera les termes. Les tarifs pour la part « Délégataire » seront ceux prévus par le contrat. Pour la part « Syndicale » ils sont proposés avec une baisse afin de se rapprocher de ceux pratiqués sur les Territoires d'EAU47 voisins de ces communes.

Eléments de facturation AEP		Nord Séoune	Nord séoune- EAU47	PSS EAU47
Abonnement € H.T. / semestre	EAU47	20.28	13,00	24,00
The selection of the se	Délégataire	56,00	56,00	28,08
Cousonmation € H.T. / m ³	EAU47	1.8667	0,6000	0,6500
	Délégataire	1,3653	1,3653	0,7383
Redevance Pollution		0,3300	0,3300	0,3300
Redevance de Captage		0,1020	0,1020	0,0900
TVA 5,5%		5,5%	5,5%	5,5%
Total 120 m³ en € TIC		624,81	449,09	338,82
Prix TTC aum ³		5,21	3,74	2,82
Total 100 m ³ en € TTC		547,50	398,51	300,66
Prix TTC au m		5,48	3,99	3,01

Pour l'assainissement, les communes de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles sont dotées d'un système d'assainissement collectif (réseau et station d'épuration) exploité en régie. Il est proposé d'intégrer l'exploitation de ces systèmes dans le cadre du contrat de délégation de service public confié à AGUR pour les communes de Dausse, Penne d'Agenais, Saint Sylvestre et Tournon. En effet, les communes du Syndicat Nord Séoune semblent devoir être intégrées au Territoire Lot Amont 47, qui comporte déjà la commune de Valeilles (pour partie), et cette partie du Territoire a été déléguée à l'entreprise AGUR pour l'exploitation de l'assainissement.

Cependant, l'intégration de ces trois nouvelles communes dans le contrat d'AGUR (2020-2031) suppose une augmentation du montant global du contrat de 7%, cette intégration nécessité l'avis de la Commission de Délégation de Service Public qui n'a pas pu être émis du fait que ladite commission, compte tenu du contexte sanitaire actuel, ne sera constitué légalement qu'au cours du comité syndical du 26 novembre 2020.

Il a donc été proposé que la décision du Comité Syndical pour l'intégration des trois communes dans le contrat d'AGUR soit prise sous réserve d'un accord de la CDSP qui se réunira dans les jours prochains.



Concernant les tarifs applicables en 2021 (voir annexe tarifaire) il est proposé d'une part d'appliquer le même tarif pour les trois communes, d'autre part d'appliquer dès 2021 la redevance du délégataire prévue pour les communes Dausse, Penne d'Agenais, Saint Sylvestre et Tournon au terme de l'alignement tarifaire, considérant que cette tarification se traduit par une nette baisse pour les usagers des communes de Saint Amans et Valeilles, et que la hausse pour les usagers de Roquecor est largement compensée par la baisse du prix de l'eau potable.

Eléments de facturation Assainissement		Roquecor	St Amans	Valeilles	Nord Séoune- EAU47	PSS - T EAU47
	EAU47		45,00	45,00	0.00	0,00
Abonnement € H.T. / semestre	Délégataire	0,00	0,00	0,00	51,00	40,00
Consommation € H.T. / m ³	EAU47	1,0000	2,0000	3,0500	0,000	0,0000
COLUMN TO THE TOTAL OF THE TOTA	Délégataire	0,000	0,0000	0,0000	1,6000	1,3500
Redevance d'amélioration de la collecte		0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA 10 %		10%	10%	10%	10%	10%
Total 120 m en € TIC		198,00	396,00	534,60	356,40	299,20
Prix TTC ma m		1,65	3,30	4,46	2,97	2,49
Total 100 m³ en € TTC		170,50	346,50	462,00	315,70	264,00
Prix TTC au m ³		1,71	3,47	4,62	3,16	2,64

Total facture AEP + AC en € TTC	Roquecor	St Amans	Valeilles	Nord Séoune - EAU47
120 m ³	822,81	1 020,81	1 159,41	805,49
Prix TTC moyen au m3	6,86	8,51	9,66	6,71
100 m³	718,00	894,00	1 009,50	714,21
Prix TTC moyen au m ³	7,18	8,94	10,10	7,14

Les installations contrôlées par Monsieur Lionel SEMPÉ (Eau47) sont en bon état.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, l'intégration des communes de Roquecor, Saint Amans du Pech et Valeilles dans le contrat assainissement du territoire Lot Amont47 avec AGUR

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Délibération n°20-079-C

14-Affectation des crédits 2020 sur le fonds de Solidarité Internationale

Le Syndicat EAU47 gère un Fonds de Solidarité alimenté par la participation de plusieurs collectivités à hauteur de 0,0015 € par mètre cube d'eau potable facturé, afin d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'adduction d'eau potable et l'assainissement et soutenus par des associations.

Les volumes d'eau facturés mentionnés sont issus du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2019, présenté en juin 2020.

Dans ce cadre, le Comité Syndical EAU47 a été amené à approuver les participations 2020 collectivités, à recouvrer par le budget annexe « Solidarité », selon le détail suivant :

Collectivités	Volumes facturés 2019	Montant de la participation 2020
Syndicat EAU47	9 800 933 m3	14 701,40 €
Syndicat de La Lémance	1 234 896 m3	1 852,34 €
	11 035 829 m3	16 553,74 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 185 voix pour à main levée, le montant de la participation 2020 au fonds de solidarité internationale à 16 553,74 €.



POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

- Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 5 novembre 2020 :
 - 20_011_B Autorisation de lancement d'une procédure de « sélection préalable » à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une ombrière solaire sur le parking de la Régie d'exploitation Eau47 à Nérac
 - 20_012_B Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne Eau Potable
 - 20_013_B Demandes de subventions au Fond National pour l'Archéologie Préventive Eau Potable du Pôle de Santé à Villeneuve sur Lot
 - 20_014_B Admissions en non-valeur et créances éteintes Budgets annexes « eau potable mutualisé » « assainissement collectif mutualisé » « assainissement non collectif » « régie eau potable » et « régie assainissement collectif » 2020
 - 20_015_B Demande de dégrèvement exceptionnel de sa facture d'eau par Mme Catherine MIRANDA pour fuite après compteur (moyenne de 50 à 769 m3 relève d'août 2019 et 403 m3 relève juillet 2020)
 - 20_016_B Demandes de dégrèvement exceptionnel Régie d'Exploitation secteur CASTELIALOUX
 - 20_017_B Demandes de dégrèvement exceptionnel Régie d'Exploitation secteur NERAC
 - 20_018_B Approbation de l'état annuel 2020 des dégrèvements Eau Potable et Assainissement Collectif accordés par la Régie Eau47
 - 20_019_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la société ROUCADIL commune de Montayral
 - 20_020_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la CAVE DU MARMANDAIS commune de BEAUPUY
 - 20_021_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec les établissements E. LECLERC commune de Montayral
 - 20_022_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la société Fromagerie de la Lémance commune de Montayral
 - 20_023_B Convention de fourniture d'eau entre l'AGGLOMERATION d'AGEN et EAU47 (Albret)
 - 20_024_B Convention de fourniture d'eau entre le syndicat EAU47 (Albret) vers le Syndicat Armagnac Ténarèze S.A.T.
 - 20_025_BBIS Convention de transfert de données pour la facturation de l'assainissement collectif sur le territoire de Penne Tournon entre VEOLIA et AGUR
 - 20_026_B Convention de dépotage B-NL-NM-SL AGUR
 - 20_027_B Convention de dépotage CONDEZAYGUES SAUR
 - 20_028_B Convention concernant les modalités de fonctionnement du fond de solidarité « Chèque Eau » dans le cadre du contrat de concession avec AGUR Communes d'Aiguillon (centre-ville) et de Nicole
 - 20_029_BBIS Convention pour le transfert de données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers situés sur la commune de Pujols
 - 20_032_B Demande de M. et Mme GUILBAUD Guy, commune de Saint-Pardoux-du-Breuil concernant une dérogation de 10 ans au raccordement de leur propriété au réseau d'assainissement collectif de la commune.
 - 20_033_B Demande de prise en charge par le Syndicat Eau47 de la Participation aux frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'habitation de M. et Mme BECOT commune de Saint-Pardoux- du-Breuil ainsi que du montant de leurs travaux de raccordement au réseau collectif
 - 20_034_B Approbation des projets de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonages concernant les communes de Granges sur Lot et Laugnac, Territoire du Sud du Lot
 - 20_035_B Approbation des projets de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonages concernant les communes de Fumel, Condezaygues, Montayral, Monsempron-Libos, Saint-Vite Territoire Lot Amont 47
 - 20_036_B Approbation du projet de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique pour la modification du zonage de la commune de Villeneuve de Duras, Territoire Nord de Marmande



- Communication des DECISIONS de la Présidente et des VICE-PRESIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 24 septembre 2020 :
 - 20_105_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jean- Louis COUREAU, 1 Vice-Président en charge du territoire du "Sud du Lot "et la commission thématique "RESSOURCES HUMAINES" au Syndicat EAU47.
 - 20_106_A Arrêté portant délégation de fonction à Madame Françoise LABORDE, 2ème Vice-Présidente en charge du territoire du "NORD DU LOT" et à la commission thématique "SOLIDARITÉ INTERNATIONNALE" au Syndicat EAU47.
 - 20_107_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre VICINI, 3ème Vice-Président en charge du territoire de l'"ALBRET" et à la commission thématique "ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION" au Syndicat EAU47.
 - 20_108_A Arrêté portant délégation de fonction à Madame Julie CASTILLO, 4ème Vice-Présidente en charge du territoire des "PORTES DES LANDES" et à la commission thématique "TECHNIQUE" au Syndicat EAU47.
 - 20_109_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre MOULY,6ème Vice-Président en charge du territoire du LOT AMONT47"et à la commission thématique "FINANCES" au Syndicat EAU47.
 - 20_110_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Guillaume LEPERS, 5ème Vice-Président en charge du territoire du "VILLENEUVOIS"
 - 20_111_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Pierre SICAUD,7ème Vice-Président en charge du territoire de la "BRAME"
 - 20_112_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Pierre IMBERT, 8ème Vice-Président en charge du territoire de "GARONNE"
 - 20_113_A Arrêté portant délégations de signatures aux Directeurs Adjoints et Responsables de services en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des services Monsieur Gérard PENIDON
 - 20_114_A Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Gérard PENIDON, Ingénieur Principal
 - 20_115_A Arrêté portant délégation de Fonction aux Vice-Présidents en cas d'empêchement de la Présidente
 - 20_116_D Convention technique et financière pour des travaux de mise en peinture du réservoir de Monflanquin avant réalisation d'une fresque. Participation syndicale de 2 427,12 € HT, participation de SAUR 4 479,73 € HT.
 - 20_117_D Attribution du marché de travaux n° 022-2020 Conduite de rejet des eaux traitées vers le Lot et construction d'un canal Venturi sur la STEU de Croquelardit Commune de Penne d'Agenais (47140) Territoire Lot Amont 47- (Entreprise LAGES et FILS- Tranche unique : 118 133,00 € HT)"
 - 20_118_D Attribution du marché de travaux n° 031-2020 Renouvellement et déplacement du réseau d'eau potable secteur de Carabelle à BIAS dans le cadre de la tranche optionnelle des travaux de réaménagement de voirie Territoire du Villeneuvois (Entreprise LAGES et FILS- Tranche unique : 58391,55 € HT)
 - 20_119_D Attribution du marché de travaux n° 032-2020 Casseneuil (Entreprise LAGES et FILS- Tranche unique : 181 199,15 € HT)
 - 20_120_D Attribution du marché de travaux n° 029-2020 VILLENEUVE (Entreprise LAGES et FILS- Tranche unique : 144 494,30 € HT)
 - 20_121_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 9 Électricité du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie Eau47 à CASTELIALOUX (INEO AQUITAINE : 478,47 € HT)
 - 20_122_D Modification de marché n° 2 du marché de travaux n° 079/2019 concernant les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable sur le Territoire Nord de Marmande pour le lot n° 4 Commune de SAINT-MARTIN-PETIT Secteur "Le Rambaud" - Renforcement depuis LAGUPIE (SOGEA/INEO = pas d'incidence financière)
 - 20_123_D Modification de marché n° 1 de l'accord cadre à bons de commande n° 093/2019 concernant les travaux divers sur les réseaux d'eau potable pour le Territoire Porte des Landes (SADE CGTH = pas d'incidence financière)
 - 20_124_D Modification de marché n° 1 du marché de services n° 023/2017 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable sur le Territoire Syndical (ADVICE/PURE =+8 249,31 € HT)
 - 20_125_D Modification de marché n° 1 du marché de services n° 008/2017 relatif à la mission du contrôleur technique concernant la construction d'une STEP sur le site de "Clarens" sur la commune de CASTELJALOUX Territoire Porte des Landes
 - 20_126_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 062/2019 concernant les travaux de création de l'assainissement collectif du Hameau de Meneaux sur la commune de FEUGAROLLES Territoire de l'Albret 2 lots Lot concerné : Lot n° 1 Réseaux d'assainissement (SADE CGTH = + 9854,93 € HT)



- 20_127_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 062/2019 concernant les travaux de création de l'assainissement collectif du Hameau de Meneaux sur la commune de FEUGAROLLES Territoire de l'Albret 2 lots Lot concerné : Lot n° 2 STEP (SADE CGTH = -4 567,05 € HT)
- 20_128_D Réduction de créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez MME et M. LAUMET à ST MARTIN CURTON
- 20_129_D Modification de marché n° 1 du marché de services n° 071/2018 pour la mission de Coordination SPS relatif à l'opération CENTER PARC (concernant les travaux d'Alimentation en eau potable et le Transfert des eaux usées du CENTER PARC) (ENNOAR SARL/GRAVE CONSULTING = +1 110,00 € HT)
- 20_130_D Attribution du marché de travaux n° 023/2020 pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le Territoire Syndical en 3 lots (Lot n° 1 Commune de FOURQUES SUR GARONNE : SCOP SAS HADES = TF :151 529,00 € HT TO1 : 28 502,00 € HT TO2 : 19 020,50 € HT TO3 : 1 617,00 € HT TO4 : 13 668,50 € HT TO5 : 8 480,00 € HT / Lot n° 2 Commune de SAINT-PIERRE-DE-BUZET : SAS EVEHA = TF : 51 134,23 € HT TO1 : 18 401,19 € HT TO2 : 17 070,51 € HT / Lot n° 3 Commune de VILLENEUVE SUR LOT : Sans Suite)
- 20_131_A Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement ROUCADIL dans le système de collecte et de traitement du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte
- 20_132_A Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement CAVE DU MARMANDAIS dans le système de collecte du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte
- 20_133_A Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement SCI LOUKI dans le système de collecte et de traitement du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte
- 20_134_A Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques des Établissements E. LECLERC dans le système de collecte et de traitement du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte
- 20_135_A Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement FROMAGERIE DE LA LEMANCE dans le système de collecte et de traitement du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte
- 20_136_D Procès-verbal arrêtant les conditions du transfert de la compétence assainissement collectif au 01/01/2019 de la commune de CLAIRAC
- 20_137_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite au niveau du joint du compteur chez Madame Danièle BLANCHARD à Puch d'Agenais
- 20_138_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite au niveau du joint du compteur chez Monsieur Jean-Paul MASSARTIC à Sainte Gemme de Martaillac
- 20_139_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite à un renouvellement de compteur chez Monsieur Pierre MAILLE à Puch d'Agenais
- 20_140_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite à la modification de la Pression d'eau chez Madame Isabelle QUEGUINER à CASTELIALOUX
- 20_141_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite à la modification de la Pression d'eau chez Monsieur Alain BEN MANSOUR à ALLONS
- 20_142_D Attribution du marché de services n° 019-2020 Prestations d'assurance (2021-2024) 5 Lots
- Lot n°1: Dommages aux biens et risques annexes_Infructueux Lot n°2 Responsabilité et risques annexes / Protection juridique Personne Morale = SMACL ASSURANCES_Prime annuelle de 10 443,23 € TTC; Lot n°3 Flotte automobile et risques annexes/Marchandises transportées /Auto-mission collaborateur /Auto mission élus / Tous risques engins =SMACL ASSURANCES_ Prime annuelle de 11 995,58 €; Lot n°4 Risques statutaires du personnel(Décès, Accident du travail et Maladie professionnelle sans franchise) / Maladie Longue Durée et Longue Maladie / Maternité, Paternité et adoption = Groupement SMACL et MUTEX __ Prime annuelle de 52 084,50 €; Lot n° 5 Protection juridique des agents et des élus = Groupement Cabinet JOLY Compagne CFDP_Prime annuelle de 160,98 €
- 20_143_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite entre le joint et le compteur chez Monsieur Stéphane SCHAUMBURG à La Réunion
- 20_144_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite au déplacement du compteur par l'entreprise Cousin PADÈRE chez Madame Odile BOUCHARD à CASTELIALOUX
- 20_145_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite à une détérioration du joint après le compteur chez Madame Danièle CHARPENTIER à CASTELIALOUX
- 20_146_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite au niveau du joint après le compteur chez Monsieur Jacques GAUJOUX à PUCH D AGENAIS
- 20_147_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite suite au renouvellement du compteur chez Monsieur Jean PENILLA à PUCH D AGENAIS
- 20_148_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite au niveau du joint du compteur chez Monsieur Christian LAFOUGERE à AMBRUS

- 20_149_D Réduction de Créance exceptionnelle dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite au niveau du joint du compteur chez Mme Sylvie CARRERE à MONCRABEAU
- 20_150_D Servitude QUENNET/GIBILY commune de VIRAZEIL- extension réseau assainissement secteur "gautie" parcelle AB 88
- 20_151_D Servitude QUENNET commune de VIRAZEIL- extension réseau assainissement secteur "gautie" parcelle AB 80
- 20_152_D Servitude BEAUSETIE commune de VIRAZEIL- extension réseau assainissement secteur "gautie" parcelle AB 62
- 20_153_D Reprise de convention d'occupation de terrain suite à transfert de compétence eau potable— Occupation du domaine forestier à CAMPET à la demande de L'Office National des Forêts Territoire PORTE DES LANDES
- 3 20_154_D Servitude BETTI commune de COURS- travaux d'installation de compteur d'eau secteur "Le Bourg" parcelle A 620
- 20_155_D Servitude MONTAGNE commune de GRANGES SUR LOT- travaux d'installation de compteur d'eau secteur "Le Balat Del Miey" parcelle ZA 204
- 3 20_156_D Servitude CHMIELEWSKI commune de MONBALEN- travaux de renouvellement de canalisation d'eau secteur "Laspeyres" parcelle ZE 86
- 20_157_D Servitude FILLOL commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR- travaux de renouvellement de canalisation d'eau secteur "Piquepoul" parcelle B 828
- 20_158_D Servitude CHALIE commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR- travaux de renouvellement de canalisation d'eau secteur "Piquepoul" parcelle A 394
- 20_159_D Servitude KEAT commune de CASTELJALOUX- travaux d'extension réseau d'assainissement " La Cardine" parcelle AE 374
- 20_160_D Servitude LABAU commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " Bordeneuve" parcelle AO652
- 20_161_D Servitude commune de CASTELJALOUX- travaux d'extension réseau d'assainissement « La Cardine" parcelles K 89 ET K 90
- 20_162_D Servitude COUDERC commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle AO 651
- 20_163_D Servitude CD47 commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle AO 755
- 20_164_D Servitude MARQUIS commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle BH 262
- 20_165_D Servitude MEYRE commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle BH 352 BH 264 BH 05 BH 07
- 20_166_D Servitude FOURNEAU commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle AO 923
- 20_167_D Servitude PICIURA commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle BH 295 et BH 292
- 20_168_D Servitude DOMINIQUE CHRIST commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle AO 858
- 20_169_D Servitude DOMINIQUE commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " CLOS DES PERES " parcelle AO 857
- 20_170_D Servitude REBOUD commune de ST ANTOINE DE FICALBA- travaux d'extension réseau eau potable " Bourdette " parcelles B69 B72 B588
- 20_171_D Servitude METGE commune de HAUTEFAGE LA TOUR- travaux d'extension réseau eau potable "Lascanals " parcelle AE96
- 20_172_D Servitude CERONI commune de HAUTEFAGE LA TOUR- travaux d'extension réseau eau potable " Lascarbounières" parcelle AE20
- 20_173_D Servitude LABAU commune de MONFLANQUIN- travaux d'extension réseau d'assainissement " Bordeneuve " parcelle BH 208

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 17 h 15.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Procès-verbal des élections sur le site internet d'EAU47 : <u>www.eau47.fr</u>-rubrique POUR S'INFORMER-Procès-verbal du Comité du 26 novembre 2020 – SYNDICAT EAU47-Vie des instances.

M. Jean-Pierre VICINI

Le secrétaire de seance

Pietre Victivi

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ – 26 Novembre 2020

TARIFS DE L'EAU POTABLE (TARIFS DOMESTIQUES) – ANNEE 2021

Secteur en Délégation		ent en E HT aestre	Consommatic	on en E HT / m³
de Service Public	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
AIGUILLON	RMDP		RMDP	
B-NL-NM-SL	RMDP		RMDP	
CLAIRAC-CASTELMORON	12,00		0.4000	
DAMAZAN-BUZET	7,00		0,4800	
MAS AGENAIS	13,15		0,3759	Selon Contrats di
NORD SEOUNE *	13,00	Selon Contrais de	0,6000	
PENNE ST SYLVESTRE	24,00	DSP	0,6500	DSP
SUD MARMANDE	20,16		0,6147	
TOURNON	22,90		0,6414	
BIAS & VILLENEUVE/LOT	RMDP		RMDP	
VIANNE centre-bourg	3,00		0,1700	

^{*} Sous réserve de la signature de l'arrêté préfectoral à venir validant l'extension du périmètre du Syndicat départemental Eau47 au 1^{er} janvier 2021, et la modification statutaire correspondante.

Secteur en Régie	1 .	Abonnement en € HT / semestre		Consommation en € HT / m	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	
EX SUD D'AGEN	•	45,00	RMDP	1,3500	
CASTELJALOUX ville		43,00		1,1000	
PORTE DES LANDES		43,00		1,1000	
AMBRUS		30,00		0,8500	
BARBASTE	RMDP	30,00		0,8500	
LAVARDAC	COMPL	30,00		1,3000	
NERAC centre-ville		30,00		1,1000	
POMPIEY		30,00		1,3500	
XAINTRAILLES MONTGAILLARD		43,00		1,1000	

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ – 26 Novembre 2020

Les consommateurs non domestiques, selon le détail suivant :

		Tarifs 2021	
CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES « Tarif PRO »	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
TERRITOIRES EN DSP	Part investissements mutualisés	Part investissements mutualisés	
Territoire de Lot amont (contrat de TOURNON D'AGENAIS)	75,00 €	0,2738 € HT/m3 (< 3.000 m3/ an) 0,3500 € HT/m3 (> 3.000 m3/ an)	
Territoire de Nord du Lot (contrat de Clairac CASTELMORON SUT LOT)	2 000 €	0,0815 € HT/m3	
Territoire de VILLENEUVE/LOT (centre)	Part collectivité r	remplacée par la redevance	
Commune de BIAS	de mise à disposition du patrimoine		

	Tari i	s 2021
CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES « Tarif PRO » TERRITOIRES EN RÉGIE	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Territoire PORTE DES LANDES	90,00€	0,6450 € HT/m3

ANNEXE DU PROCÈS- VERBAL DU COMITÉ- 26 Novembre 2020

Assainissement Non Collectif Tous les Territoires Eau47

Tarifs au 1er janvier 2021

Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net par semestre et par abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	78,00 € net par installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers d' installations neuves ou réhabilitées	
 de moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBO5) 	100,00 € net par installation
 de plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5) 	200,00 € net par installation
Redevance Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente	
VisiteContre-visite	100,00 € net par installation 50,00 € net par installation

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ – 26 Novembre 2020

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TARIFS DOMESTIQUES) – ANNEE 2021

Secteur en Délégation	Abonnement en CHT / semestre		Consommation en E HT/m³		
de Service Public	Pari Investissement	Part exploitation	Part Investissement	Part exploitation	
AIGUILLON	RMDF		RMDP		
B-NL-NM-SL	ŖMŊŶ		RMDP	1	
BUZET	32,00		0,6277		
CASTELMORON	1,81 PMDP		0,1500		
CLAIRAC			RMDP		
MIRAMONT DE G.	RMDP	Selon Contrats de DSP	RMDP	Selon Contrats de	
NORD SEOUNE *	RMDP	1701	RMDP	DSP	
PENNE ST SYLVESTRE	RMDP		RMDP	1	
TOURNON	RMDF	in and a second	RMDr	1	
TRENTELS	RMDP		RMDP	1	
VIANNI	0,60		0,0300	1	

Secteur en Régie		ent eu E HT restre	Consommation en CHT/m3		
	Part investissement	Pnit exploitation	Part investissement	Part exploitation	
BX SUD D'AGEN		55,00		1,6200	
CALONGES		45,00		1,6200	
CASTELJALOUX		45,00		1,4000	
CAUMONT/GARONNE		45,00		1,6200	
DAMAZAN		45,00		1,3000	
FOURQUES / GARONNE		32,00		0,9000	
LEYRITZ-MONCASSIN		92,00	RMOP	0,9000	
MONHEURT		55,00		1,6200	
PINDERIS		25,00		0,6000	
PUCH ACENAIS		32,00		0,8000	
SAINTE-DAZEILLII	7	32,00		0.8000	
SAINTE-MARTHE	7,100	32,00		1,1000	
SAUMEJAN	RMDP	55,00		1,6200	
XAINTRAILLES	7	38,00		1,3000	
AMBRUS	1	25,00		0,9000	
BARDASTE		32,00		0,9000	
LAPARADE	-	25,00		0.8000	
LAVARDAÇ		25,00		1,0000	
MAS D'AGENAIS	1	38,00		1,6200	
MONTOAILLARO		32,00		0,8000	
MONTPOUILLAN		25,00		1,1000	
NERAC centre	•	25,00		1,2000	
NERAC hameoux	1	25,00		1,2000	
POMPIEY	.	25,00		000B,0	

ANNEXE DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ- 26 Novembre 2020

TERRITOIRES EN RÉGIE Eau Potable – Tarifs spécifiques	Tarifs 2021
Frais d'accès au service sans déplacement	17,50 € HT
Frais d'accès au service avec déplacement	35,00 € HT
Frais de fermeture/ouverture de branchement	26,25 € HT
TERRITOIRES EN RÉGIE Eau Potable – Tarifs spécifiques	Tarifs 2021
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 € HT
Frais d'étalonnage (Banc COFRAC) d'un compteur DN 15 ou 20 mm	210,00 € HT
Frais d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	220,00 € HT
Frais d'étalonnage (Ban COFRAC) et d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	310,00 € HT
Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu selon diamètre nominal : O DN 15 mm O DN 20 mm O DN 30 mm O DN 40 mm	60,00 € HT 66,00 € HT 147,50 € HT 197,50 € HT
Prix de l'eau depuis borne incendie, borne de lavage, ou chantier divers	2,60 € HT / m3
Réfection des coffrets-compteurs détériorés ou écrasés par le passage de véhicules (main d'œuvre, déplacement tractopelle éventuel, fourniture coffret et pièces diverses)	100,00 € HT
Forfait branchement compteur d'eau pour les communes (Pose d'un compteur pour un bien propre à la commune)	Gratuit si usage public (hors arrosage
orfait branchement compteur d'eau (réseau existant à proximité à moins de 10 ml de la parcelle à raccorder)	600 € TTC
Prestations supplémentaires pour travaux de raccordement : Main d'œuvre (frais de gestion inclus) - Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur) Travaux d'eau potable réalisés par la régie pour un branchement d'une longueur Inférieure ou égale à 10 mètres	35 € HT/ heure 59 € HT / heure Cf. Décision n° 20_087_DBIS en date du 9 juillet 2020 et son bordereau des prix

Détermination les montants des prestations annexes assurées par la Régie Eau47 en matière d'assainissement collectif sur les parties du territoire d'Eau47 gérées en régie, selon le détail suivant :

TERRITOIRES EN RÉGIE	Tarifs 2021 en € HT
Assainissement collectif – Tarifs spécifiques	
Frais d'accès au service pour les usagers non abonnés au service eau potable	17,50 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 €
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif	70,00 €
Prestations supplémentaires pour travaux :	
 Main d'œuvre (frais de gestion inclus) Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur) 	35 € HT/ heure 59 € HT / heure
Travaux d'assainissement réalisés par la régie pour un branchement d'une longueur inférieure ou égale à 10 mètres	
	Cf. Décision n° 20_087_DBIS en
	date du 9 juillet 2020 et son
	bordereau des prix



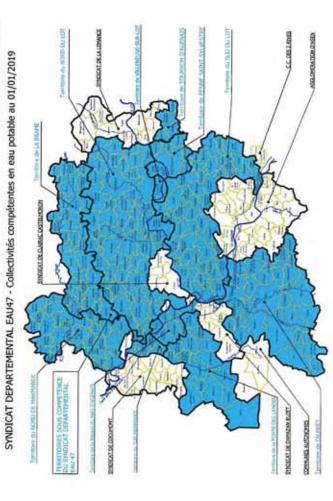
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

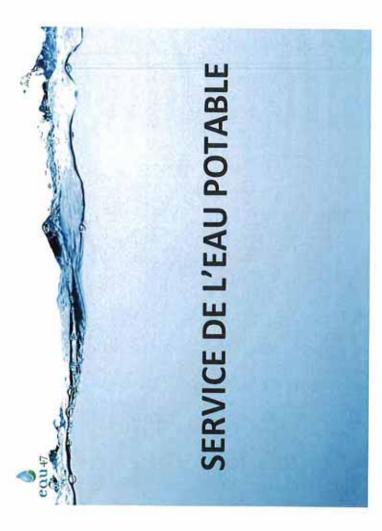
EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNEE 2019



267 communes





1. Ressources 2019: 35 captages

11 Sources + 3 Captages en rivière + 21 Forages profonds

Dérimètres de protection

Indice d'avancement de protection de la ressource (y compris les achats d'eau) : 92,25%

Etude Bilan besoins – ressource

- Mettre en adéquation les ressources avec les besoins des territoires
- Envisager la recherche de nouvelles ressources, des travaux d'interconnexions et de secours

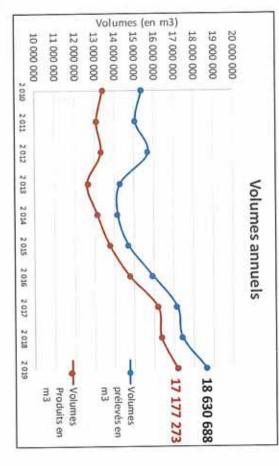
Diagnostics de forages

Périodicité préconisée : 10 ans

Diagnostics 2019: Mounet, Montplaisir, Broc, Beyssac

eau47

Volumes captés et produits





Distribution

Stockage

2,7 jours de consommation

184	réservoirs	Nombre de
79 755	en m3	Capacité totale

Réseau

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau : 100 / 120
- Linéaire total hors branchements

(en km)	Linéaire de réseau
7 660	2016
8 043	2 017
8 139	2 018
8 430	2 019

Ventes et Achats d'eau

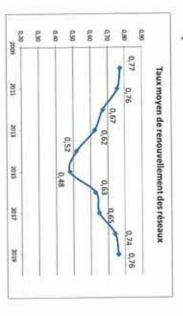
477 562	681 450	644 644	67 573	Transferts entre unités de
516 698	523 340	527 128	739 752	Achats d'eau HORS EAU47 (vites de Marmande, Tonneirs, Applomáration of Agon, syndicats de Basaire Diopi Garonne, valence Mo jasse, Cocament, Demazan Buzat, Clairac-Gastelmoron, la Lémance)
1 774 095	1 665 465	1 707 545	1 950 593	Ventes d'eau HORS EAU47 (Syndicats Armagnac Tenarèze, Clairac- Castelmoron, Nord Scoune, Lémance Agglomération d'Agen)
2019	2018	2017	2016	Volumes (m³)



Renouvellement des réseaux

inéaire renouvelé en	2015	2016	2017	2018
mètres	59 876	65 154	71 942	51 534

- Linéaire renouvelé en 2019 : 0,8 % du linéaire total
- Taux : moyenne des 5 dernières années : 0,76 %





COURT OF

Interruptions de service

Fuites réparées

sur 365 jours

Production:

Importation:

516 698 m³

Volumes

	2016	2017	2018	2019
Fuites réparées sur branchements	966	975	924	766
Fuites réparées sur réseau	1324	1 530	1 408	1 550
Nombre total de fuites réparées	2 320	2 505	2 332	2325
Recherche de fuites (km)	1131	6 322	2 953	1 526

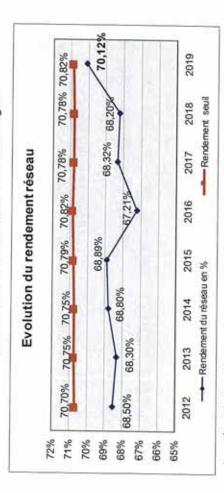
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

16,97 pour 1 000 abonnés (21,4 en 2018)



Rendement

R = Volumes consommés autorisés 365j + Volumes vendus en gros Volumes produits + Volumes achetés en gros

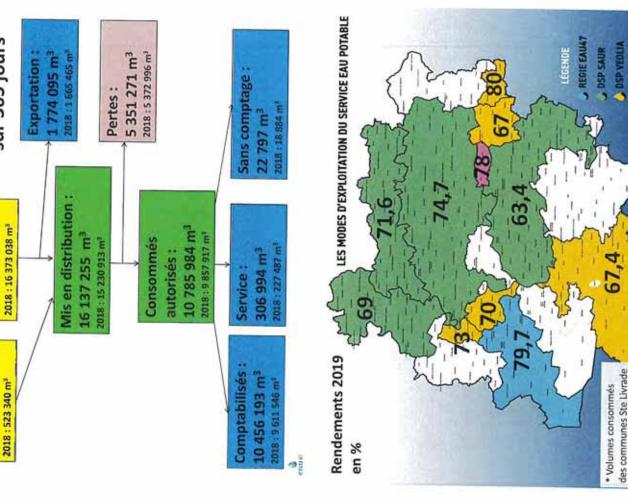


Jusqu'en 2016 : Volumes de service et sans comptage proratisés sur Albret et Sud du Lot, et volumes vendus à l'Agglomération d'Agen estimés

et Villeneuve entièrement

comptés au territoire de

Nord du Lot



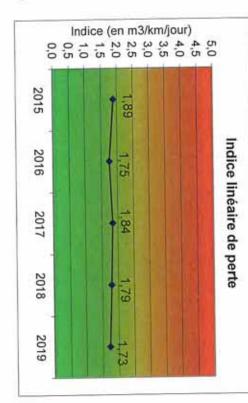
Pertes sur réseau

Indice linéaire de perte

volumes introdults / volumes consommés autorisés

 $ILP = 1,73 \text{ m}^3/\text{km/j}$

Acceptable en milieu rural

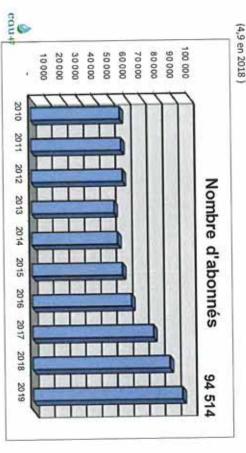




3. Abonnés

- Estimation nombre d'habitants : 247 858
- 125 Réclamations

Taux de réclamations : 1,32 pour 1 000 abonnés

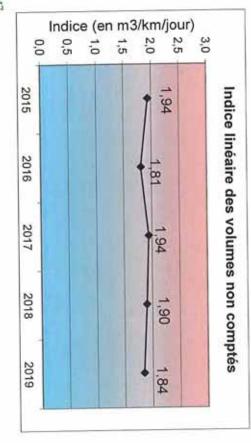


Pertes sur réseau

Indice linéaire des volumes non comptés

volumes introduits / volumes comptabilisés

Indice: 1,84 m³/km/j





Branchements

Ouverture de compteurs

Délai maximal d'ouverture de compteurs :

1 jour ouvré

Taux de respect moyen :

100 % (98 % en 2018)

Branchements en plomb

Connus restants : 347 (Barbaste, Lavardac, Nérac)

- Renouvelés en 2019 : 0



Consommation

Autocontrôle des exploitants et Contrôle Sanitaire Obligatoire (ARS)

628 prélèvements analysés

4. Qualité de l'eau

Taux de conformité bactériologique : 100 %

697 prélèvements analysés

Taux de conformité physicochimique: 99 %

→ Eau de bonne qualité

Quelques dépassements de limites et références de qualité, sans

Programme de recherche et d'actions de retour à la conformité

Chlorures de vinyle monomère (CVM)

impact sur la qualité bactériologique

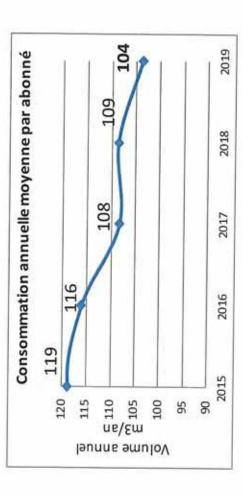
Dérogation 2017 de distribution d'eau UDI de Nazareth

Métabolites de métolachlore

UDI de Lagagnan : traitement à prévoir

cout7

Recettes et investissements



eon47

5. Prix de l'eau

Pondéré par le nombre d'habitants :

2,54 € TTC /m³

Montant des impayés sur les factures de 2018 :

496 047 €

Taux d'impayés: 1,97 %

(1,86% en 2018)

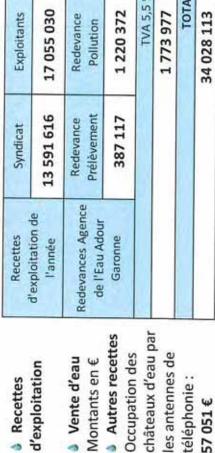
Montant des abandons de créance en hausse :

40 665 €

Taux: 0,0048 €/m³

10 542€ en 2018)





Occupation des

Vente d'eau Montants en €

d'exploitation

& Recettes

les antennes de

téléphonie :

57 051 €

Programme d'investissement 2020-2023

Travaux sur les réseaux et les ouvrages



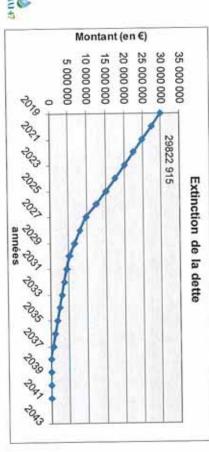
7. Dette

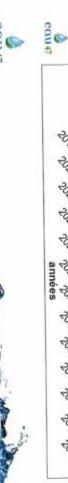
Emprunts transférés au 01/01/2020 : 1 405 026 € Capital restant dû au 31/12/2019 : 29 822 915 €

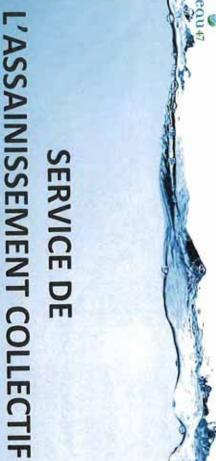
Extinction: en fin 2040

Capacité de désendettement

(encours total/ épargne brute) : 3 ans - Très Bon







8. Fonds de solidarité

Actions à destination de l'usager en difficulté

Compte FSL géré par le Conseil Départemental

Montant versé en 2019 : 33 554 €

Actions à destination des associations

3 projets soutenus (Mali, Madagascar)

Montant versé en 2019 : 13 716 €



162 communes en 2019

Transferts de compétence :

soit 31 stations

Sud du Lot : Aiguillon Nord du Lot : Clairac, Laparade, Trentels

Portes des Landes : Ambrus

Sud de Marmande : Monpouillan

Albret: Barbaste, Lavardac, Mongaillard, Nérac, Pompiey, Vianne Mas d'Agenais : Calonges, Mas d'Agenais

Lémance, St Georges, St Vite Biron, Monsempron Libos, Montayral, Sauveterre la Lémance, St Front sur Fumélois: Blanquefort sur Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle

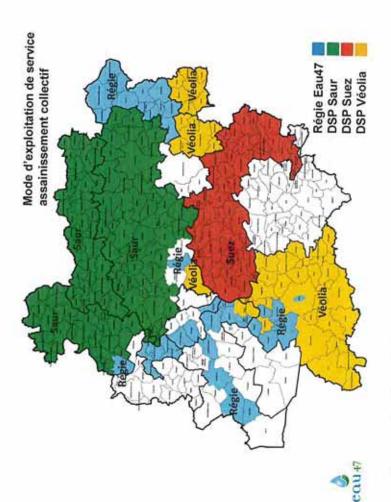
Nouvelles stations de traitement des eaux usées :

Damazan ZAE2, Soumensac, Clermont Dessous – Fourtic

Réhabilitations de stations :

Monbahus, Monclar



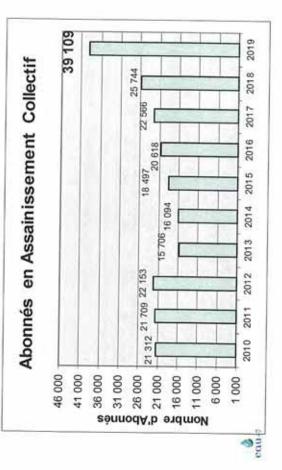


 11 autorisations de déversements d'effluents non domestiques Avec ou sans Convention Spéciale de Déversement

Entreprise	Système d'assainissement
Groupe UPF Coufidou / Coufidou séchage	Sainte Livrade
Camping St Louis	Lamontjoie
Camping Capfun	Tournon
Photo Veysset	Monflanguin
Longuesserre - Pruneaux de Menet	Temple sur Lot
roubadour	Clermont Dessous bourg
Laverie automatique	Casseneuil
Pressing de la Source - Montayral	Condezaygues
Pressing de la Source - Monsempron Libos	Condezaygues
Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de Guyenne
Les Fleurons	Croquelardit (Penne d'Agenais)

1. Abonnés

Estimation nombre d'habitants : 78 620 (47 880 en 2018)



Volumes facturés

Volumes facturés annuels par abonné (m³)	Moyenne 79
Nombre d'abonnés	39 109
Volumes Nombre facturés (en m3) d'abonné	3 089 662
	Total

40 Réclamations écrites Taux de réclamations :

1,22 pour 1 000 abonnés

(1,7 en 2018)

 1 débordement d'effluents dans les locaux des usagers (Beaupuy – Nord de Marmande)



2. Zonages d'assainissement

Taux de desserte

Desserte des parcelles zonées en assainissement collectif par un réseau d'assainissement collectif : Taux moyen : 85 %

Modifications de zonages d'assainissement

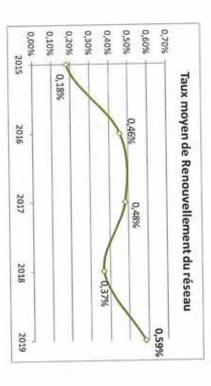
Modifications en cours: Auriac-sur-Dropt, Granges-sur-Lot, Laugnac, Loubès-Bernac, Lévignac-de-Guyenne, Villeneuve-de-Duras, Villeréal, Condezaygues, Fumel, Montayral, Monsempron-Libos, St-Vite

→ Enquête publiques à venir



Réhabilitation des réseaux

- 12 701 m réhabilités en 2019 soit 0,18 % du linéaire total (1 472m en 2018)
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,59 % (indices des territoires pondérés par le linéaire)

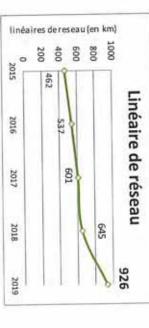




eau₄₇

Réseaux

 Linéaire hors branchement en km



Indices

de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 45,45 / 120
 de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux : 59/100

Points noirs: 35 (72 en 2018)

Nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes : 4,1 pour 100 km (8,32 en 2018)

Conformité de la collecte (>2000 EH): 47 %

Absence d'autosurveillance du trop plein

Laugas, Clarens (Casteljaloux), Croquelardit (Penne), Miramont



4. 174 Stations

Conformité des systèmes d'assainissement de capacité > 2000 EH

64%	47%	37%	globale	Conformité globale
100	C	C	2 300	Stlaurent
/9/16	0	NC	10 000	Ste Livrade
0	NC	NC	2 400	Penne Croquelardit
100	0	0	7500	Nérac bourg
	NC	NC	9 000	Miramont
100	C	0	2 700	Lavardac
82	NC	NC	15 000	Condezaygues
75	0	C	2 200	Clairac
100	NC	0	2 000	Casteljaloux Clarens
0	NC	NC	5 000	Casteljaloux Laugas
83,3	0	0	3 000	Casseneuil
100	0	C	2 300	Barbaste bourg
100	C	0	3 000	Alguillon
Conformité à l'acte individuel en %	Conformité à la Directive ERU	Conformité des équipements	Charge du système en EH	Stations de capacité > 2000 EH

Volumes annuels traités

Pourcentage	72%
Volume Annuel traité (en m³)	4 408 167
Volume Admissible (en m³)	6 999 842
Capacité de traitement (en EH)	127 851
Nombre de stations	174

Boues extraites

Quantité des boues évacuées des stations

2018 2019	473 609
2017	355
2016	313
Boues évacuées en TMS	

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation : 100 %

Filières agréées : compostage, épandage agricole, station d'épuration

ean4

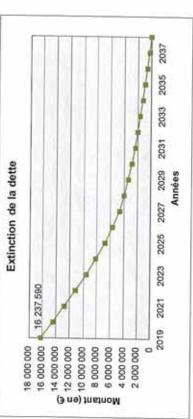
6. Dette

Capital restant dû au 31/12/2019: 16 237 590 €

Emprunts transférés au 01/01/2020 : 4 124 807 €

Extinction: 2038

Capacité de désendettement (encours/ épargne brute): 5,8 ans: Bon



eau 47

5. Prix de l'assainissement

▶ Prix pondéré par le nombre d'habitants : 2,69 €TTC /m³

Montant des impayés : 378 006 €

Taux: 2,21 % (2,1% en 2018)

Montant des abandons de créance : 3 136 €
Taux : 0,00021 €/m³ (0,00114 €/m³ en 2018)

Recettes d'exploitation

Factures des usagers

Recettes d'exploitation	Syndicat	Exploitants	Modernisation des réseaux	TVA 10%	Total
de l'année, en €	3 954 448	1 201 990	386 647	554 309	6 097 394

Programme d'investissements 2020-2023

equinavaux sur réseaux et ouvrages



- 255 communes en 2019
- Transferts de compétences :

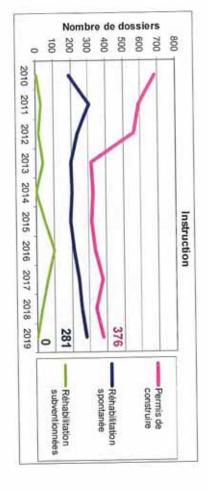
Montpouillan Massels Ambrus

Ex-syndicat du Mas d'Agenais Communes du Fumélois

- 46 567 installations
- Environ 75 000 habitants



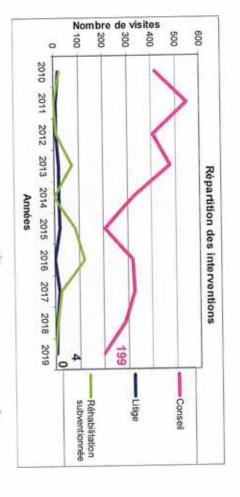
Instruction de dossiers





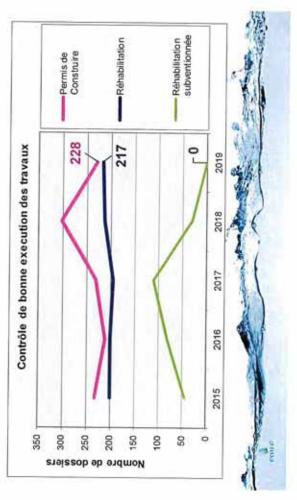
Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Eléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
 Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux 	30	30
 Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite 	30	30





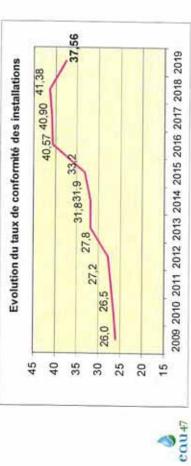
3. Contrôles des installations

3.1. Contrôle de bonne exécution



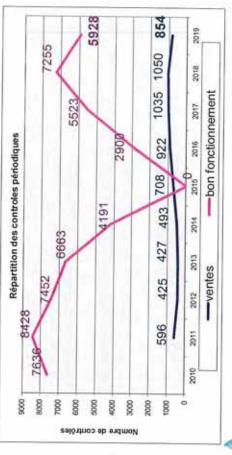
4. Conformité

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'installations	35 355	39 855	40 789	41 625	46 567
conformes lors du diagnostic				14 250	
réhabilitations ou installations neuves conformes	450	454	454	544	475
Taux de conformité	38'8	40,6	40,90	41,38	37,56



3.2. Contrôle périodique de bon fonctionnement

Ventes: document obligatoire depuis le 1er janvier 2011 2020 passage fini en 2014, fin du 3ème passage en 2020



eau 47

5. Tarifs 2019 et 2020

 Redevance instruction de dossiers (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) donnant lieu à des travaux d'assainissement non collectif:

100 € net

Redevance instruction de dossiers installations > 20EH:

200 € net

Redevance contrôle périodique de bon fonctionnement :

6,5 € net par semestre

78 € net pour les propriétaires non raccordés au réseau d'eau potable

A Redevance contrôle diagnostic vente :

100 € net



6. Recettes et Dépenses

200	200	-		The second secon	The state of the s
188 000	0	129 920	104 398	177 948	Subvention Agence de l'Eau
8 000	10 530	9 600	0	0	Redevance facturation des puits
52 000	86 050	83 150	80 150	77 850	Redevance contrôle vente
45 000	40 500	28 555	36 700	30 700	Redevance instruction
555 000	513 467	510 500	454 295	462 947	Redevance service public d'ANC
2019	2018	2017	2016	2015	Recettes (en €)

1 111 000	1 029 755	1 000 000	263 500	201 602	
528 000	440 080	474 081	487 290	342 000	Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)
583 000	599 675	530 905	266 309	49 693	Prestation de contrôle
2019	2018	2017	2016	2015	Dépenses (en €)



Rapport sur l'eau disponible sur le site internet : www.eau47.fr



Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau Potable

Année 2019

TERRITOIRES

AIGUILLON, SUD D'AGEN, BRAME, LE MAS d'AGENAIS, PENNE ST SYLVESTRE, SUD de MARMANDE, NORD du LOT, NORD de MARMANDE, BIAS/VILLENEUVE/LOT, VIANNE, SUD du LOT, TOURNON,



Administratives et Techniques Obligations





- Garantie à Première Demande

- Attestations d'assurance

- Etat des effectifs
- Règlement de Service
- Numérisation des plans
- Mise à jour de l'inventaire
 - Radio et télérelève
- Suivi des travaux prévus aux contrats



	Bias-Villeneuve/Lot	TOTAL	Sud De Marmande	Xaintrailles-Montgaillard	Vianne	Le Mas d'Agenais	Penne St Sylvestre	Tournon	Aiguilion	Sud d'Agen	OVEOLIA	TATOT	Paquet de Marmande	ot	Branne	Pered Du Let	/qur ^	Plat des checems
	13 406	18066	1347	441	544	1736	3 307	744	1.789	8 158		54 310	9.417	14 061	9 698	21 134	Abonnés	
0,1	9,2		1.5		The latest and the	2,4	1,5	1,0	1000000	2700					2		Contractuel	
10.	10,1	22,9	1,4	0,7	0,5	1,6	3,7	1,3	1,5	12,2		63,7			63.7		2019	
1 327	1327	885	935	630	1067	1078	894	185	1 7 2 2 5	668		853			153		Abonnés/ETP	

174 1	189 357 MANDE 174 409
174	

Indicateurs Techniques

■ Longueur du réseau, hors branchements

7 685 km (7 593 km en 2018)

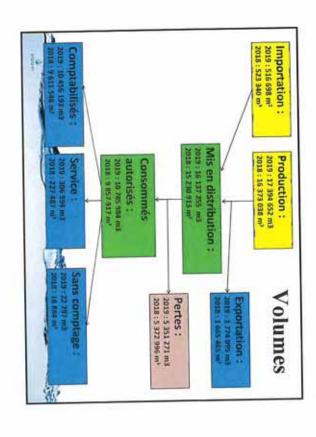
Intégration de Xaintrailles Montgaillard et Vianne

Réparation de fuites

1 524 sur canalisations (1 487en 2018)

704 sur branchements (1 041 en 2018)





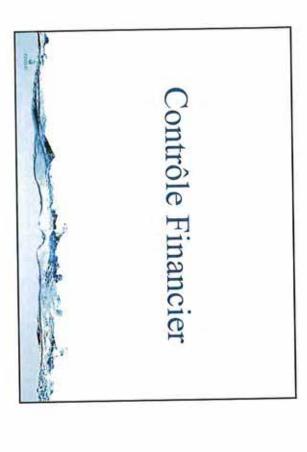
	2018	2019			
BRAME	1,29	1,31	1	Rural	ral
NORD DU LOT	1,57	1.13	1	Classementides maiors indesires de pr	es inésités depen
NORD DE MARMANDE	1,66	1,76	1	LP Bon	<1,5
SUB DUTOT	2,35	3,22	1	LP Médiacre	25cll Ped
VIGUILLON	4,11	3.25	1	LP Meunis	X
SUD D'AGEN	1.57	1.34	1		
PENNE-ST SYLVESTRE	2.11	1,71	1		
TOURNON	1,42	0,84	1	ano Ore	Urbain
SUD DE MARMANDE	2,12	1,37	1	Classement des nidos	tis tokenes de per
LEMAS	1,03	1.27	1	LP Acceptable	Temport
XAINTRAILLES- MONGAILLARD	98'0	66'0	1	LP Messeis	10 s LP s 15 15 < LP
VIANNE	2,41	2,42	1		N. Sagar
VILLENEUVE-BIAS	5.54	4.89	1	1	1

	2018	-	2019	
Moyenne EAU47		2,079 2,073	073	1
	Réglementaire	2018	2019	
Moyenne EAU47	70,82	68,00	70,12	1

	Réglementaire	2018	2019	
		9,17	71.7	1
NORD DU LOT		67.5	74,7	1
NORD DE MARMANDE		70.1	0'69	1
		1.99	63,4	1
		73,2	6'92	1
		67.5	68,4	1
PENNE-ST SYLVESTRE	70,82%	58,4	6,99	1
		66.5	79,3	1
SUD DE MARMANDE		64'6	72,9	1
		74,5	8'69	1
XAINTRAILLE- MONGAILLARD		80,4	674	1
		10.1	72,6	1
VILLENEUVE-BIAS		76,3	78.0	1

	PHYS	PHYSICO-CHIMIQUE	HOUE	MIC	MICROBIOLOGIQUE	SIGNE
2019	ANALYSES	CONFOR	CONFORME EN %	ANALYSES	CONFO	CONFORME EN %
BR NL NM SL	294	291	3686	287	287	100%
SUD D'AGEN	65	61	94%	65	59	100%
LE MAS D'AGENAIS	15	15	100%	14	14	100%
PENNE ST SYLVESTRE	24	24	100%	25	25	100%
SUD DU MARMANDE	10	10	100%	10	10	100%
TOURNON	- 12	12	100%	11	11	100%
NGTILLON	14	14	100%	14	14	100%
XAINTRAILLES MONTGAILLARD	12	12	100%	11	11	100%
TANNE	7	7	36001	2	7	100%
BIAS-VILLENEUVE	65	65	100%	65	59	100%

Chlorures de vinyle monomère (CVM)
Programme de recharche et d'actions de retour à la conformité
Métabolites de métolachiore
Dérogation 2017 de distribution d'eau UDI de Nazareth)



7 2.7	34	27.75	VALORITORITARI
-			
10 6 1	1 15,50	15,01	VIANNE
26,19 2,5 %		25,54	SDM
29,03 0,1 %	85	29,00	BIAS-VSL
27,80 2,5 %		27,11	LE MAS
27,28 2.8 %		26,52	PSS
,89 2,3 %	0 20,89	20,40	AIGUILLON
,91 2,5%	5 29,91	29,15	TOURNON
91 2,5%		29,15	SUD D'AGEN
.00 -16,6%		29,15	BR NL NM SL
19 %	8 2019	2018	



2.7,%	0,9106	D 0,8860	X-MONTGAILLARD
0.9 %	1,6030	1,5890	VIANNE
2,5 %	0,6822	0,6654	SDM
0.1 %	1,0010	1,0000	VSL
2,5 %	0,6840	0,6668	LE MAS
2.8 %	0,7172	0,6973	PSS
2,3 %	0,7660	0,7480	AIGUILLON
2,5 %	0,7889	0,7691	TOURNON
2,5 %	0,7889	0,7691	SUD D'AGEN
39,9 %	1,2800	0,7691	BR NL NM SL
0/0	2019	2018	
	/ m ³	en E H.T.	Consommation en & H. I. / m ³

Pénalités

Non respect des engagements contractuels

		Eau	Eau potable		Total pénalités €
	ETP manquant	Télérelève	Rendement	ETP manquant Télérelève Rendement Retard Versement	5107
BR NL NM SL	46 500				46 500
SUD DE MARMANDE		2 000	4 741	3 000	9741
E MAS D'AGENAIS			1271	3 000	4271
TOURNON		2 000		3 000	2 000
SUD D'AGEN				1500	1500
	46 500	4 000	6 0 1 2	10 500	67 012

VEOUA SAUR

Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif

Année 2019

TERRITOIRES

SUD D'AGEN, AIGUILLON, BRAME, BUZET, CLAIRAC, LE MAS D'AGENAIS, NORD du LOT, NORD de MARMANDE, PENNE SAINT SYLVESTRE, SUD du LOT, TOURNON, VIANNE



Conclusion

- Bon entretien général du patrimoine syndical
- Bonne qualité de l'eau distribuée sauf sur paramètres physico-chimique (CVM)
- Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement pour Veolia, léger retard pour Agur et Saur
- Non respect des engagements contractuels



■ Modification du périmètre

Transfert de compétence au 1er Janvier 2019

- Commune du Mas d'Agenais
 Commune d'Aiguillon
- Commune de Vianne,
- ▶ Commune de Clairac









Etat des effectifs

Garantie à Première Demande

Attestations d'assurance

- Règlement de Service
- Numérisation des plans
- Mise à jour de l'inventaire
- Programme de curage annuel

Indicateurs Techniques

■Longueur totale du réseau : 717 km

123 sur canalisations et branchements (129 en 2018)

■ Curage préventif en Km

Indicateurs Techniques

Opérations de désobstruction

Gravitaire: 659 km (576 km en 2018)

Refoulement: 58 km (53 km en 2018)

Ajout de Mas d'agenais, Aiguillon, Vianne et Clairac



4,0

6,3 4'4 4,0

3,0 7,5

SUD D'AGEN

AIGUILLON

14,6 0,6 9'66

1,3

TOURNON

CLAIRAC VIANNE

Total en km

BUZET

10,3 17,9

24,0 4,5

5,0

Elimination des boues

TOTAL 322 233 ■ Boues extraites en tonnes de Matières Sèches 28 44 45 PSS TOURNON BUZET 0 0 0 20 18 18 SDA S NN 13 14 27 222 ¥ 84 155 K 20 BR 8 2018 2019 2017

■ Filière d'élimination

100 % conforme

Station de compostage de SAINT SELVE (33)

CASTELSARRASIN (82) et DURANCE (47), Massanès (CAGV), plateforme du Sicard (33),

Fertilomagne (82)

Plans d'épandese

Conformité Sanitaire

■ Conformité des rejets aux Arrêtés Préfectoraux SDA PSS Tournon Buzet Clairac Vanne Aiguillon Le Mas 100 2 NC 100 × 100 100 100 100 100 18 88.5 86 100 100 81 100 N 100 æ 66 2 Z 100 2019 91 19

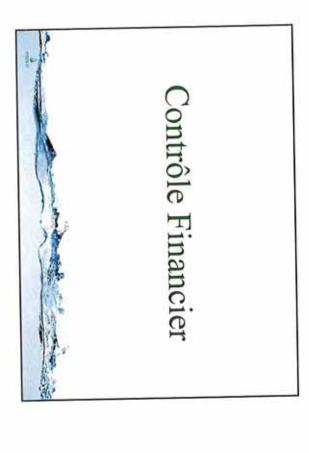
BR : Allemans du dropt, Castillonnes

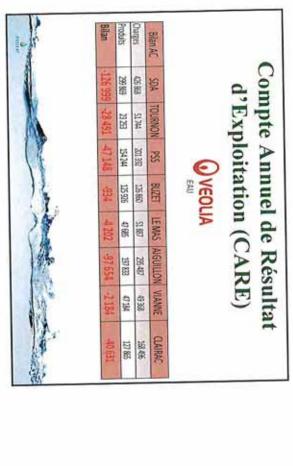
NL: St Aubin, Fauillet, La Sauvetat sur Lède, Monségur, St Barthélémy NM: Villeneuve de Duras

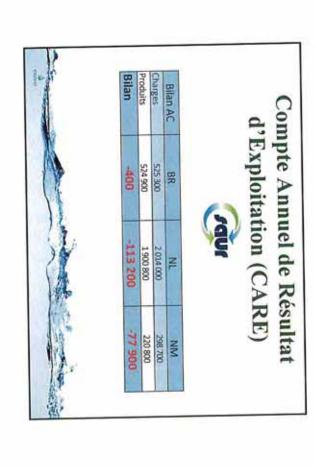
BUZET

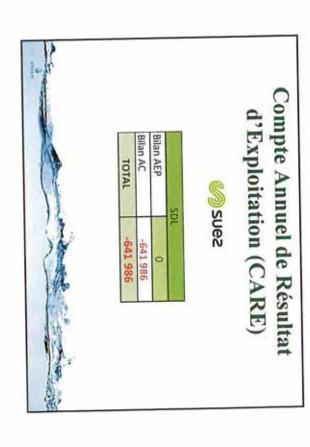
territoire de la Brume, Nord du Lot, Nord de

18 Qualife des rejets à améliorer sur les stations du









2

2019	semestriei 2018	en € H.T. 2019	%
BR NL NM SL	27.11	27.89	76 97
SUD D'AGEN	27.11	27.89	2 8 %
AIGUILLON	15,83	16.25	2.6 %
PSS	19.54	20.03	2.4 %
FOURNON	18,83	19.33	26 %
BUZET	22,19	22.71	73 %
VIANNE	25,48	25.82	13%
CLAIRAC	29,47	30,05	1.9 %
LE MAS	21,11	21.82	3.3 %

Pénalités	❖Retard reversement sur la Redevance Albret : 1 500 €	Total des pénalités : 1 500 €	
	♦ Re	Total	J. Page

Evolution du tarif du Délégataire 2,8 % 2,6 % 2,6 % 2,6 % 1,9 % 3,3 % % 2019 0,6910 0,5151 0,6850 0,8711 0,6840 0,7631 0,6334 ■ Consommation en € H.T. / m³ 0,8515 0,6750 0,7483 0,6128 0,6717 0,9430 0,6670 SUD D'AGEN AIGUILLON BR NL NM SL TOURNON VIANNE LE MAS BUZET

Conclusion

- Améliorer l'entretien du patrimoine syndical
- Bonne qualité de l'eau rejetée par les STEP
- Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement





